AU/31/91/20240604/65

OBJET: Tarifs Soif de Culture / Off les Murs 2024 -

Le Maire de Monteux,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au

Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant que la Ville de Monteux organise, dans le cadre de sa politique culturelle, un certain nombre de spectacles,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs d'entrée à ces spectacles,

DECIDE de fixer comme suit les tarifs du Festival OFF Les Murs 2024 pour les spectacles payants :

Date	Catégories	Tarifs réduit (1), en prévente au Service Evénements ou sur le site de la ville de Monteux	Plein tarif	Pass (à partir de 3 spectacles payants et différents) en vente uniquement au Service Evénements
Du 3 au 6 juillet	Festival Off les murs Spectacles	10,00 €	12,00€	8€/spectacle

(1) Tarif réduit : détenteurs de carte : Off, étudiants, plus de 65 ans, personnes à mobilité réduite et demandeurs d'emploi.

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

PRECISE que le produit des entrées à ces spectacles sera encaissé au moyen de la régie de recettes pour l'encaissement de tous les droits et produits liés aux spectacles et manifestations organisés par la Ville.

PRECISE que si pour quelque raison que ce soit les dates venaient à être modifiées, les tarifs ci-dessus restent valables pour les éventuelles dates de report.

Acte Exécutoire

Transmis le : 12.06.2024.

Publié le : 12.06.2024.

Monteux, le 4 juin 2024

Christian GROS

Maire de Monteux